

Bordeaux, le 10 avril 2020

Objet : campagne de traitement phytosanitaire 2020.

Monsieur le Maire,

La campagne de traitement phytosanitaire, qui vise à protéger la future récolte contre les maladies cryptogamiques (Mildiou, Oidium), va débiter dans quelques jours dans le contexte difficile de confinement que nous connaissons.

Cette campagne est également marquée par la mise en application de la nouvelle réglementation relative à la protection des riverains qui prévoit le respect de distances de sécurité entre les parcelles traitées et les propriétés desdits riverains. Ces distances varient entre 0 et 20m en fonction du type de produits et de matériels utilisés. (V Schéma explicatif joint).

L'ensemble des organisations professionnelles agricoles et viticoles se sont engagées pour que ces nouvelles règles soient respectées, et préconisent que les viticulteurs proposent systématiquement aux riverains de leurs vignes de les prévenir plusieurs heures avant les traitements par tout moyen électronique (e-mail, sms).

Dans le cadre de la Charte départementale du bien vivre ensemble, en cours de concertation publique, nous avons également souhaité que les maires puissent en cas de problème de voisinage, organiser une conciliation avec un responsable local des organisations professionnelles (ODG / chambre d'agriculture) le viticulteur et le ou les riverains concernés. Nous comptons sur vous pour accepter d'organiser de telles réunions en cas de besoin.

Vous trouverez également ci-joint, à toutes fins utiles, le document d'information que nous avons réalisé à l'intention des riverains pour expliquer les contraintes du métier de vigneron.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour toute question.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos plus sincères salutations.

Jean-Marie GARDE  
Président de la FGVB

Jean-Louis DUBOURG  
Président de la Chambre d'Agriculture  
De la Gironde

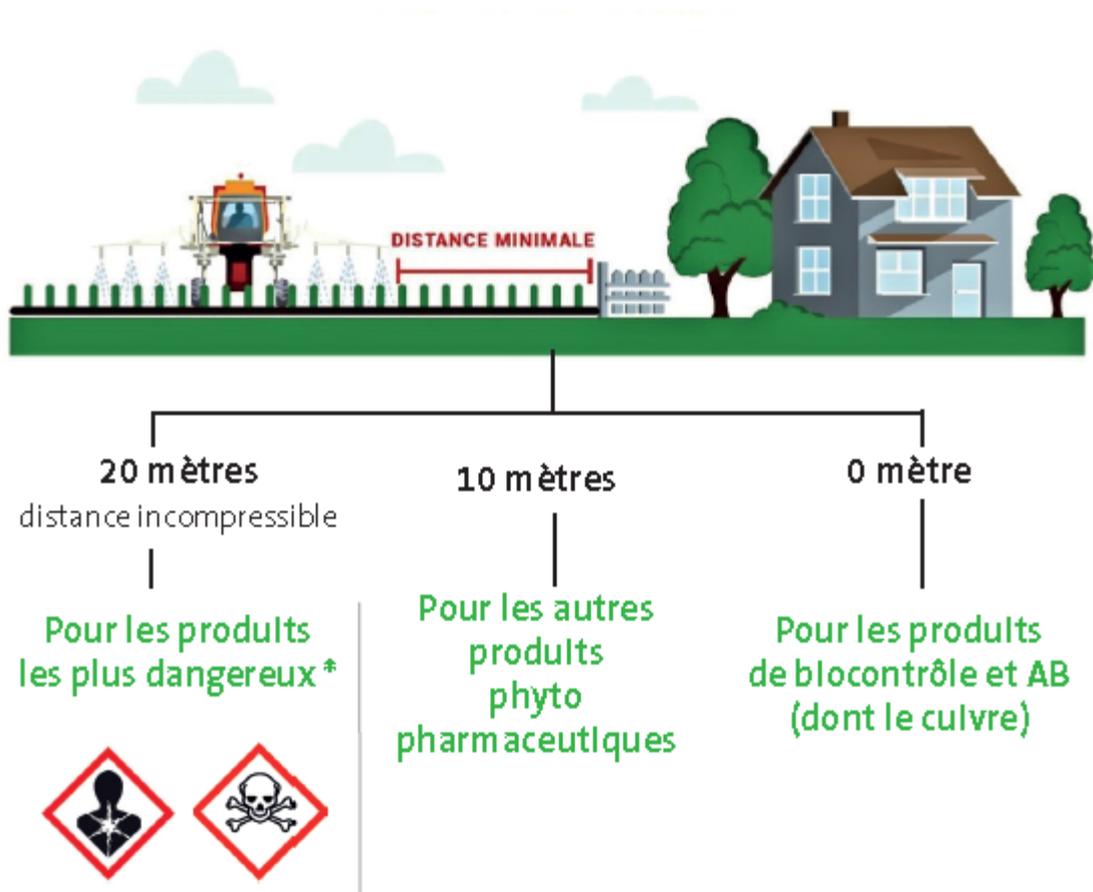
Bernard FARGES  
Président du CIVB



# Distances de sécurité à respecter vis-à-vis des riverains



À partir de la limite de propriété de la parcelle, et non de l'habitation



## Ce que permettra la charte départementale d'engagement dans le cadre de matériel de pulvérisation performant sur le plan environnemental

(\*) Produits présentant certaines mentions de danger (H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360D, H360Fd, H360Df, H370, H372) ou contenant une substance active considérée comme ayant des effets perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme selon les critères européens.

**5 mètres**  
si réduction des dérives ►  
à plus de 66 %

selon liste publiée au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation le 19 février 2020

**3 mètres**  
si réduction des dérives ►  
à plus de 90 %

selon liste publiée au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation le 19 février 2020

# LA VIGNE selon les saisons



L'HIVER



LE PRINTEMPS



L'ÉTÉ



L'AUTOMNE

## LE CYCLE DE LA VIGNE

La vigne est en repos végétatif, elle «dort».

La sève remonte dans le cep, les bourgeons se développent puis les branches, les feuilles et les grappes apparaissent.

Les grains de raisin grossissent et changent de couleur.

Le raisin est mûr, c'est l'époque des vendanges.

### TAILLE, TIRAGE DES BOIS, ATTACHAGE

Le viticulteur profite de ce sommeil pour tailler les sarments qui sont attachés ensuite au fil de palissage. Les bois taillés sont broyés dans les rangs pour apporter de la matière organique au sol.

### RELEVAGE, ROGNAGE, EFFEUILLAGE

Le viticulteur relève les rameaux puis coupe les extrémités. Il effeuille la vigne pour favoriser l'ensoleillement et l'aération des grappes.

### VENDANGES

Les raisins sont récoltés à la main ou à l'aide d'une machine à vendanger.

## LES TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE

### ENTRETIEN DES SOLS

Le viticulteur travaille le sol ou sème un couvert végétal dans les rangs pour préserver la biodiversité.

### TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Le viticulteur traite avec des produits phytosanitaires, naturels ou de synthèse pour protéger la vigne et assurer une production de qualité, en fonction du risque de développement des maladies et de la météo.

« Parfois les vendanges commencent tôt le matin car le raisin ne doit pas être récolté chaud. Cela peut occasionner du bruit, mais ne dure pas ! »

« Pendant cette période, le viticulteur peut vous prévenir pour anticiper les pulvérisations des produits. »

## LES TRAVAUX DU CHAI

### ELEVAGE

Le viticulteur élève son vin en cuve ou en barrique.

### MISE EN BOUTEILLE

### VINIFICATION

Le jus de raisin fermente pour donner du vin.





# Mon métier de VITICULTEUR

- Je cultive ma vigne avec soin.
- Je suis respectueux de mon environnement.
- À chaque saison, j'adapte mes travaux.
- J'observe ma vigne tous les jours et je tiens compte du climat.
- J'élabore mon vin avec passion.
- Je le vends à mes clients.

## Mes Objectifs



- Produire un raisin et un vin de qualité pour les consommateurs
- Préserver mon vignoble et mon environnement



## Je m'engage...

1

Je protège mes salariés, mes voisins et ma famille.

2

Je respecte mon environnement en réduisant l'utilisation de mes produits phytosanitaires, en préservant la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau.

3

Je préserve mon vignoble pour le transmettre aux générations futures.



« En Gironde, nous sommes 6 000 viticulteurs à cultiver un vignoble de 115 000 ha destiné à la production de vins d'appellations. »



LES PHYTOS, parlons-en !

## JE TRAITE MA VIGNE : POURQUOI ?

Quelle que soit notre façon de travailler (bio, biodynamique, conventionnelle) nous devons, sous notre climat, traiter nos vignes pour les protéger contre les maladies et assurer une récolte de qualité.

## QUELLES SONT LES PÉRIODES DE TRAITEMENT ?

En fonction du risque de développement des maladies, je peux traiter ma vigne entre avril et août. Contactez-moi si vous souhaitez en être informé.

## QUE FAIRE QUAND JE TRAITE À PROXIMITÉ DE VOTRE MAISON ?

Au moment de la pulvérisation, et par précaution, je vous conseille de rentrer votre linge, de fermer les fenêtres et d'éviter de laisser jouer les enfants dehors.

## POURQUOI VOUS M'ENTENDEZ TRAVAILLER SOUVENT TÔT LE MATIN OU TARD LE SOIR ?

Ce n'est pas pour vous embêter.

- Traiter tard le soir ou la nuit est plus efficace car la vigne est plus réceptive et permet de réduire les doses de produit et de protéger les abeilles.
- Pendant les vendanges, je dois récolter le raisin en dehors des fortes chaleurs pour préserver sa qualité.

## SAVEZ-VOUS QUE CERTAINES NUISANCES OLFACTIVES PROVIENNENT DE PRODUITS NATURELS ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, certaines mauvaises odeurs peuvent provenir de produits naturels, comme le soufre, et sont donc ponctuelles.

## UNE RÉGLEMENTATION STRICTE POUR LES VITICULTEURS NOTAMMENT

- Pas de traitement par vent supérieur à 19km/h
- Limitation à proximité des écoles, hôpitaux, maisons de retraites et habitations...
- Respect des délais avant de revenir dans le vignoble
- Protection des cours d'eau



## DE FORTS PROGRÈS RÉALISÉS EN GIRONDE

Depuis de nombreuses années, de bonnes pratiques se développent dans notre vignoble en faveur de notre environnement.

- Conserver l'herbe entre les rangs pour préserver la biodiversité (85 % des inter-rangs enherbés)
- Utiliser un matériel qui limite les produits de traitement dans le sol et dans l'air
- S'engager dans des démarches environnementales : 65 % des surfaces certifiées dans une démarche environnementale, plus de 1000 exploitations certifiées HVE, + 850 exploitations en agriculture biologique

« Amis randonneurs, la vigne est un espace de travail privé

- Ne pas entrer dans une parcelle, notamment lors du passage de nos machines
- Empruntez plutôt les sentiers de randonnée balisés »

